

COUR DE JUSTICE

PRESIDENCE

GREFFE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

AVIS EST DONNE AUX MEMBRES D'ORGANES, AU PERSONNEL DE L'UNION ET AU PUBLIC QUE **LE MERCREDI 04 JUIN 2025 A PARTIR DE 10 HEURES**, SE TIENDRA DANS **LA SALLE D'AUDIENCE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UEMOA**, SISE A OUAGA 2000, PLACE DU MEMORIAL AUX HEROS NATIONAUX, UNE AUDIENCE ORDINAIRE PUBLIQUE DE LA COUR DE CEANS A L'EFFET DE CONNAÎTRE LES AFFAIRES SUIVANTES :

1. Recours aux fins d'annulation ou de reformation de la décision n°05/2023 du 05 mai 2023 rendue par la Commission de l'UEMOA en matière de plein contentieux de la Concurrence, opposant :

- La société Brasserie BB Lomé (Maître Wle-Mbanewar Bataka)
A
- La Commission de l'UEMOA (Maître Issa SAMA)

2. Recours préjudiciel introduit par la Cour de cassation du Burkina Faso, dans l'affaire opposant au principal :

- M. Abdoulaye SOMA et deux (02) Autres (Maître Boubacar NACRO et Maître S. Ibrahim GUITANGA)
AU
- Conseil de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso (La SCPA YANOGO BOBSON)

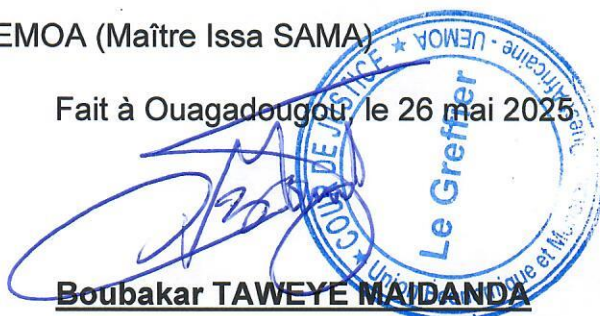
3. Recours en responsabilité, opposant :

- Madame KONAN N'dri Léonce (Maître Sosthène A. M. ZONGO)
AU
- Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CREPMF-UMOA) (SCPA N'GOAN, ASMAN & Associés)

4. Recours aux fins d'annulation de décision de sanction, opposant :

- La Société SUKALA – SA (Cabinet MAYA Badalabougou)
A
- La Commission de l'UEMOA (Maître Issa SAMA)

Fait à Ouagadougou, le 26 mai 2025



Boubakar TAWEYE MAIDANDA